

**VILLE D'ANGOULEME / LABORATOIRE D'ARCHEOLOGIE  
DU MUSEE D'ANGOULEME  
CONVENTION TRIENNALE D'OBJECTIFS  
2013/2014/2015  
AVENANT N°1**

**Entre les soussignés**

La VILLE D'ANGOULEME, représentée par son Maire, Monsieur Xavier BONNEFONT, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 9 février 2015, n°

**et**

L'ASSOCIATION LABORATOIRE D'ARCHEOLOGIE DU MUSEE D'ANGOULEME, sise au Musée d'Angoulême, 16000 ANGOULEME, représentée par son Président, Monsieur José GOMEZ de SOTO

**En préambule, il est exposé ce qui suit :**

Par la délibération n°28 du Conseil Municipal du 8 février 2013, la Ville a mis en place la convention d'objectifs triennale afin de soutenir l'action menée par l'association qui a pour objet la recherche archéologique en Charente pour l'enrichissant des collections du musée d'Angoulême.

En raison de contraintes budgétaires fortes, il est nécessaire de revoir le montant de la contribution apporté par la Ville à l'association.

**ARTICLE 1 :**

L'article 2 intitulé « Participation de la Ville d'Angoulême » est rédigé comme suit :

«Pour soutenir l'Association dans l'exécution de ses missions, la Ville lui apporte une aide financière sous forme d'une subvention annuelle dans le cadre de l'annualité budgétaire.

Cette subvention de 1 700 euros sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur au titre de l'année 2015. »

**ARTICLE 2 :**

Le présent avenant ne modifie aucune autre disposition prévue dans la convention initiale.

Fait à Angoulême, le

**Pour l'Association,  
Le Président**

**Pour la Ville,  
Le Maire**